



Déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« Principal Adverse Impacts Statement »)

Date de validation du présent document : 30/12/2022

Table des matières

| | | |
|------|---|---|
| I. | Identification des principales incidences négatives en matière de durabilité..... | 3 |
| II. | Description des principales incidences négatives en matière de durabilité et mesures prévues..... | 4 |
| III. | Politique d'engagement actionnarial..... | 4 |
| IV. | Politique d'engagement sur le changement climatique..... | 4 |
| V. | Respect des codes de conduite..... | 5 |



L'article 4 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers prévoit qu'une transparence soit opérée sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

À cette fin, Dorval Asset Management publie la présente déclaration qui décrit les politiques de diligence raisonnables concernant ces incidences, en tenant compte de la taille de l'organisation, de la nature et de l'étendue de ses activités ainsi que des types de produits financiers proposés.

I. Identification des principales incidences négatives en matière de durabilité

Dorval Asset Management a identifié les indicateurs ayant une incidence négative en matière de durabilité pour produire la liste d'indicateurs ci-après. Des processus seront mis en œuvre pour un suivi régulier et la production de rapports sur ces indicateurs.

| Indicateurs environnementaux | Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2, 3) 2. Empreinte carbone 3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille 4. Exposition au secteur des énergies fossiles 5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Rejets de polluants dans l'eau 7. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité 8. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs 9. Déchets dangereux | <ol style="list-style-type: none"> 10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE 11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE 12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) 13. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes) 14. Ecart de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes |

II. Description des principales incidences négatives en matière de durabilité et mesures prévues

Dorval Asset Management prend déjà en compte les incidences négatives en matière de durabilité.

Dorval Asset Management a publié sa Politique d'Investissement Responsable qui présente les politiques et pratiques en matière d'investissement environnemental, social et de gouvernance (ESG). Elle illustre ses engagements en faveur de l'investissement responsable dans toutes ses activités, dans le respect des réglementations françaises et internationales et de leurs évolutions. La politique est disponible sur le site www.dorval-am.com.

En outre, Dorval Asset Management a défini une politique d'exclusion fondée sur des critères ESG qui sont appliqués par la société de gestion sur les décisions d'investissement. La politique d'exclusion est disponible sur le site www.dorval-am.com

Dorval Asset Management renforce la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions et son organisation. La gouvernance de ces sujets est définie afin de clarifier les rôles et responsabilités des différentes équipes. Pour calculer les indicateurs quantitatifs, Dorval Asset Management utilisera des données publiques qu'elle complétera par des données extra-financières issues de fournisseurs externes spécialisés.

III. Politique d'engagement actionnarial

Dorval Asset Management a adopté une politique d'engagement actionnarial qui définit notamment les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote en assemblée générale. Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et forment la base de notre philosophie et de notre vision d'un système de gouvernance d'entreprise de qualité.

Même si Dorval Asset Management vote au cas par cas sur des propositions d'actionnaires à caractère social, politique ou environnemental, nous soutenons systématiquement toute résolution dont nous considérons le sujet comme favorable à des pratiques plus responsables de la part de l'activité de l'entreprise.

Par ailleurs, Dorval Asset Management votera en faveur des résolutions d'actionnaires demandant la prise en compte de critères extra-financiers dans les politiques de rémunération des dirigeants, à moins que ces demandes ne représentent des contraintes qui ne sont pas dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

IV. Politique d'engagement sur le changement climatique

Dorval Asset Management s'engage également pour la lutte contre le changement climatique en intégrant, au sein des analyses ESG réalisées, les enjeux relatifs aux émissions de carbone, au traitement des déchets, au stress hydrique, à la biodiversité et à la gestion des terres et enfin aux opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables.

Dorval Asset Management est signataire des PRI qui ont récemment intégré les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate – related Financial Disclosures) dans le cadre du reporting annuel. Dorval Asset Management publie chaque année un rapport climat couvrant l'ensemble de ses fonds ouverts. Ce rapport mesure les risques physiques et de transition et contribue ainsi à piloter

l’alignement des portefeuilles avec le respect des Accords de Paris. Des données environnementales sont par ailleurs intégrées au reporting mensuel ESG des fonds.

En 2021, avec le fonds environnemental « Dorval European Climate Initiative », Dorval Asset Management capitalise sur son expertise d’analyse extra-financière pour traiter des enjeux climatiques au travers d’une sélection d’entreprises européennes apportant des solutions compatibles avec l’Accord de Paris sur le climat.

V. Respect des codes de conduite

Dorval Asset Management est signataire des Principes pour l’Investissement responsable (PRI) depuis 2019. Dorval Asset Management communique également son code de Transparence AFG / FIR / EUROSIF pour fournir aux investisseurs une information claire et transparente sur les principes et processus guidant la gestion de nos fonds ouverts labellisés ISR.